



# l'Actu Communale

N°1 - Janvier 2022

## Sommaire

### EDITO DE L'ADJOINT

- environnement

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- droit de préemption
- conventions d'occupation
- subventions
- travaux forêt
- plan aménagement forêt
- CCPS
- tarifs 2022
- orientation budgétaire
- immeuble Heschung
- tablettes seniors
- télétravail

### INFOS PRATIQUES

- démarches en ligne
- collecte de sapins
- réglementation des haies
- décors fleurissement
- haies : commande
- travaux canal
- bibliothèque
- agenda

### ECONOMIE

- bureau d'études EVALIT
- internet pour entreprises

### ELECTIONS

Mairie de  
STEINBOURG

Place du  
Général De Gaulle  
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61  
mairie@steinbourg.fr

[www.steinbourg.fr](http://www.steinbourg.fr)



Commune de  
Steinbourg



## Chères Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

En ce début d'année, l'environnement est au cœur de l'actualité. Le 15 janvier dernier, la commune a organisé sa traditionnelle collecte de sapins. Cette action permet de donner une seconde vie aux arbres de Noël. Ils nous ont accompagnés pendant toutes les fêtes et serviront désormais de paillage pour les Steinbourgeois qui le souhaitent ou à la commune pour orner les massifs.

Nous avons lors de la réunion de la commission environnement/ développement durable, défini le thème du fleurissement 2022 pour notre village : « **les vacances d'été** ». Un grand nombre d'entre vous participe à l'embellissement de notre village et véhicule par cette occasion une belle image de Steiweri au-delà du territoire. Libre court à votre imagination ! Je vous invite à prendre vos réalisations en photos et à les envoyer par mail à l'adresse : [mairie.communication@steinbourg.fr](mailto:mairie.communication@steinbourg.fr). Elles seront mises en avant tout au long de la saison.

En mars, nous avons programmé le nettoyage de printemps pour maintenir la propreté du village, de ses abords et par la même occasion sensibiliser les citoyens aux incivilités qui sont fréquentes. Un rendez-vous à ne pas manquer. Une collecte de branches d'arbres fruitiers aura également lieu fin mars et les personnes qui le souhaitent pourront récupérer le broyat pour le paillage de leurs plantations.

Je vous demande également d'être vigilant au règlement qui existe par rapport à la taille des haies pour préserver les nidifications mais aussi à leur hauteur qui servent souvent de délimitations entre voisins et sont souvent source de conflits. [https://steinbourg.eu/wp-content/uploads/2020/12/Entre\\_voisins\\_Notions\\_de\\_droit\\_civil.pdf](https://steinbourg.eu/wp-content/uploads/2020/12/Entre_voisins_Notions_de_droit_civil.pdf)

*Je compte sur votre civisme !*

Laurent HAHN

## Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal choisit de ne pas intervenir pour les ventes de locaux professionnels route de Saverne et d'une maison rue des Sources.

### SUBVENTIONS

Le conseil municipal attribue les subventions :

- pour le versement d'un don à la paroisse suite au décès d'un ancien conseiller municipal,
- pour les sorties piscine des enfants de l'école,
- pour l'atelier théâtre de la troupe « les culottes à l'envers »
- pour la confection d'un portique pour indiquer les sentiers pédestres au Club Vosgien.

### CONVENTIONS D'OCCUPATION DES TERRAINS

Les membres décident de conclure les conventions annuelles avec les exploitants agricoles pour l'occupation des terrains situés près de la forêt Vogelgesang (dans l'attente de futures plantations).

### TRAVAUX EN FORÊT 2022

Le conseil municipal approuve le programme de coupes de bois et d'exploitation pour les forêts Kreuzwald et de montagne, présenté par l'ONF.

Il y a également lieu de prévoir des travaux de nettoyage dans les forêts suite aux vents violents de l'année dernière.

Il est rappelé que le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est affiché à l'extérieur de la mairie et que celui-ci est consultable sur le site de la Commune.

# Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

## PLAN D'AMENAGEMENT DES FORÊTS

Un plan d'aménagement de toutes les forêts communales est établi pour une période de 20 ans. Celui-ci arrive à échéance et l'ONF a réalisé un inventaire des forêts et a présenté un plan de gestion pour les 20 prochaines années. Ce plan détermine les prévisions de coupes, d'entretien et de régénération, de plantation, tout en tenant compte des évolutions climatiques que nous connaissons. Une attention particulière est portée à la conservation des milieux remarquables et au respect de la biodiversité présente. Le conseil municipal approuve le document et souligne le travail minutieux réalisé par les agents forestiers.

## ORIENTATION BUDGETAIRE

Les comptes pour l'exercice 2021 ont été arrêtés ; les conseillers ont été informés des résultats du budget de la commune et du budget annexe pour le port. Les travaux à prévoir pour cette année seront étudiés en commissions et validés lors de la prochaine séance.

## INITIATION TABLETTES SENIORS

La reprise de l'initiation aux tablettes pour les seniors s'est déroulée courant janvier, un groupe de 16 personnes y adhère et se réunit les mardis matin au foyer communal.



## CCPS

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne qui vient de prendre la compétence « coordination et mise en réseau des acteurs intervenants sur la jeunesse ». A l'avenir, les communes devront organiser les activités pour les jeunes à partir de 12 ans. Les membres décident également d'adhérer à la démarche concernant l'installation de bornes pour voitures électriques. Les nouvelles dispositions obligent les collectivités à installer des bornes sur les parkings publics pour 2025.

## TARIFS 2022

Les membres décident de maintenir les tarifs existants pour les crédits et subventions scolaires, les aides aux associations, les tarifs pour l'occupation de la Maison des Associations et les tarifs d'amarrage au port. Le prix des concessions pour le cimetière a été revu et réajusté. Les concessions pour 50 ans ont été supprimées, seule une concession pour 30 ans est désormais possible.

## IMMEUBLE ANCIENNEMENT HESCHUNG

Une entreprise est intéressée par l'achat d'un local professionnel du bâtiment qui vient d'être reconstruit. Les conseillers donnent leur accord pour la conclusion d'un compromis de vente ; des renseignements complémentaires seront demandés concernant la gestion d'une copropriété.

## TELETRAVAIL

Avec la crise sanitaire et selon la volonté du gouvernement, les agents du service administratif pratiquent également le télétravail. Le conseil municipal a validé l'instauration du forfait réglementaire prévu pour les journées télétravaillées.

## Infos Pratiques



## DEMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIEES EN LIGNE

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Depuis le 3 janvier 2022, la SVE s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la possibilité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

**Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.**

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec un accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réalisez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

**Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité** pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>



## COLLECTE DE SAPINS

Samedi 15 janvier a eu lieu la traditionnelle collecte de sapins de Noël organisée par la Commune. 188 sapins ont été collectés, soit 3m<sup>3</sup> de broyat. Celui-ci a pu être récupéré par les villageois qui le souhaitaient pour le paillage de leurs plantations, le restant ornera les massifs de la commune.



## ATTENTION TAILLE DES HAIES

Il est rappelé que sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, il est interdit d'effectuer tous travaux (destruction, entretien) sur les haies pendant la période allant **du 15 mars au 31 juillet inclus**.

## HAIES : COMMANDE GROUPEE

La Commande groupée de plants d'arbustes de haie fait son retour avec cette édition 2022. Les habitants de la CCPS ont jusqu'au 18 février pour retourner leur bon de commande avec le paiement à la pépinière, pour profiter des tarifs préférentiels proposés. L'ensemble des informations (variétés éligibles, bon de commande) sont à retrouver sur le site internet de la CCPS : [https://www.cc-paysdesaverne.fr/commande\\_groupee\\_arbustes/](https://www.cc-paysdesaverne.fr/commande_groupee_arbustes/)

Un guide pratique est mis à leur disposition, afin de les aider dans leurs choix concernant le type d'arbuste à choisir. Il recèle également de nombreuses astuces et explications autour du domaine de la plantation.

## TRAVAUX SUR LE CANAL

Des travaux sont en cours entre l'écluse 30 au niveau de Saverne et l'écluse 40 à Lupstein. Le niveau d'eau du canal a été baissé. La pêche y est interdite du 3 janvier au 16 mars. La fédération de pêche a organisé une pêche électrique pour répertorier les poissons qui sont présents dans le canal, ils ont été relâchés en amont du bief.

## DECORS FLEURISSEMENT

Le thème retenu cette année pour accompagner le fleurissement est : « **les vacances d'été** ». Les personnes intéressées peuvent commencer à fabriquer, créer, imaginer les décorations pour égayer maisons et jardins. Elles permettront de contribuer à l'embellissement de notre village et à véhiculer sa belle image. Vous pouvez prendre votre décoration en photo et l'envoyer par mail : [mairie.communication@steinbourg.fr](mailto:mairie.communication@steinbourg.fr)

## REGLEMENTATION HAIES ET CLOTURES

Règlementation de hauteurs de haies entre voisins :

une haie doit avoir une hauteur maximale de 2m si elle est plantée à 50 cm du mur du voisin, ou peut atteindre plus de 2m si elle est plantée au minimum à 2m de la séparation.

Règlementation de hauteurs des clôtures entre voisins :

la hauteur de la clôture dépend de la zone du Plan Local d'Urbanisme où est implanté la propriété. Celle-ci varie de 1,60m à 2m. Le règlement du PLU est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie.

Une autorisation est nécessaire pour la réalisation de travaux de clôture (demande de DP à déposer en mairie, délai d'instruction environ 1 mois).



## Agenda



## Bibliothèque

La bibliothèque lance un défi pour la Saint Valentin : décorer nos fenêtres et balcons avec des cœurs de toutes les couleurs et toutes les matières !

Les enfants sont également invités à la bibliothèque pour décorer de jolis cœurs qui orneront les arbres du village. (uniquement sur inscription)

Un blind test mère-fille est organisé pour la journée de la femme le **mardi 8 mars à 20h**, sur inscription, port du masque et pass vaccinal obligatoire.

**Vendredi 18 février** : don du sang, foyer communal

**Mardi 1<sup>er</sup> mars** : inscription à l'école maternelle pour la petite section (enfants nés en 2019) entre 8h30 et 11h30 dans la salle de motricité

**Dimanche 6 mars** : bourse aux vêtements de 8h30 à 13h maison des associations

**Jedi 17 mars** : bricothèque sur inscription, de 17h à 18h sous-sol du foyer communal

**Samedi 19 mars** : nettoyage de printemps, à partir de 8h30 place des fêtes

**Samedi 26 mars** : collecte de branchages, de 8h à 12h place des fêtes

# ECONOMIE

## BUREAU D'ÉTUDES EVALIT

EVALIT est un bureau d'études technique créé en 2012 par Thierry LINDER, installé à Steinbourg.

Le Bureau d'études techniques EVALIT propose son expertise spécialisée, dans tous les domaines de l'électricité, courants faibles ou forts pour tous types de projets, publics ou privés, dans la Région Grand Est, et au-delà.

En qualité de maître d'œuvre dans ces domaines de compétences, EVALIT réalise les études, l'assistance au choix des entreprises, ainsi que le suivi et la réception des travaux.  
EVALIT - 07 78 69 76 50 [www.evalit.fr](http://www.evalit.fr)



**BUREAU D'ÉTUDES  
TECHNIQUES  
SPÉCIALISÉ EN  
ELECTRICITE  
COURANTS FAIBLES**

**INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES  
BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES  
VIDEOPROTECTION – VIDEOSURVEILLANCE  
SURETE - SECURITE**

## INTERNET POUR FAIRE CONNAITRE VOTRE ENTREPRISE

Le webmarketing, c'est utiliser internet pour faire connaître son entreprise, en améliorer la visibilité (au travers d'un site, des réseaux sociaux,...) et interagir avec ses prospects / leads et clients.

La Chambre de Commerce et d'Industrie à mis sur son site diverses informations pour vous guider dans vos démarches.

Découvrez les outils et les techniques du webmarketing pour entretenir une relation forte et durable avec vos clients. <https://www.alsace-eurometropole.cci.fr/>



# ELECTIONS

## CARTES ÉLECTORALES

De nouvelles cartes électorales seront distribuées à tous les électeurs pour les prochaines élections présidentielles.

La carte électorale n'a évolué que sur deux aspects (la taille de la carte reste identique) :

- un QR code a été ajouté, il suffira de le scanner pour savoir quand auront lieu les élections, où se trouve votre bureau de vote et si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.
- le numéro national d'électeur (NNE), déjà présent sur l'ancien modèle, est mis en valeur.

Contrairement au numéro d'ordre qui sera modifié par la refonte des listes électorales, le numéro national d'électeur est permanent, unique et propre à chaque électeur. Il est composé de 8 à 9 chiffres dans la majorité des cas. Les électeurs peuvent retrouver leur NNE en consultant leur carte électorale (ancienne ou nouvelle), ou depuis le 1<sup>er</sup> janvier en consultant le module "**Interroger sa situation électorale**" sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

## INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Chaque français, lors de sa majorité, est automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement ...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Pour l'élection présidentielle, les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 4 mars 2022**.  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Il est rappelé aux électeurs qu'ils doivent obligatoirement présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale, ...) en plus de la carte d'électeur, pour pouvoir voter.

## PROCURATIONS

De **nouveaux modèles de formulaires** ont été créés :

- CERFA en ligne : 14952\*03 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

- CERFA cartonné 12668\*03 - Il sera mis à disposition des électeurs qui souhaiteraient faire une procuration dans les commissariats et les brigades de gendarmerie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant. Il devra renseigner son NNE et celui de son mandant.

En revanche, le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Démarche en ligne : [mapprocuration.gouv.fr](http://mapprocuration.gouv.fr)